

suis à peu près sûr qu'il a employé le pluriel. Le chef de notre parti, l'honorable député de York-Sud (M. Lewis) sait parler et parlera en son propre nom. J'espère que le député m'a entendu déclarer ce matin, comme d'autres, que je verrai à ne pas profiter personnellement de cette augmentation.

**M. Goode:** Monsieur l'Orateur,...

**M. l'Orateur:** Si le député traite de la question de privilège...

**M. Goode:** J'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A mon avis, la question de privilège ne se pose pas. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a tiré la chose au clair. Je ne pense pas que la question de privilège puisse se poser. Je devrais donc peut-être donner la parole au député suivant.

**M. Goode:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je dois m'excuser auprès du député de Winnipeg-Nord-Centre. J'ai écouté son discours d'aujourd'hui. Je n'y ai pas trouvé cette contradiction. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) voudrait peut-être faire une déclaration semblable?

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si je veux faire une déclaration, je la ferai au cours du débat et non pas en réponse à une question mal conçue.

**M. Goode:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Broadview a la parole.

• (2.30 p.m.)

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, je tiens à me prononcer en faveur de la mesure.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gilbert:** Ainsi, je n'ai aucune difficulté à répondre à la question posée plus tôt par le député de Burnaby-Richmond (M. Goode). J'ai été impressionné par le ton donné hier au débat par le président du Conseil privé (M. MacEachen) quand il a voulu traiter cette question très délicate d'une façon objective. Je suis sûrement d'accord avec son évaluation du problème et avec la solution proposée. J'ai aussi de l'admiration pour tous les autres qui ont eu le courage de se prononcer pour ou contre les hausses proposées. Je crois qu'il est juste de dire que le ton élevé que le président du Conseil privé a donné s'est maintenu tout au long de la discussion.

Cette question d'une hausse des indemnités et des allocations de dépenses n'a cessé de ronger les députés, y compris moi-même plus particulièrement, depuis que j'ai été élu à la Chambre en 1965. Je devine que c'est à cause de la hausse du coût de la vie, des responsabilités onéreuses du député et des heures incalculables qu'il doit consacrer à l'exercice de ses fonctions. Permettez-moi de dire tout de suite que, même si je ne les partage pas toutes, je respecte les vues de mes honorables amis de mon parti.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je suis persuadé qu'eux aussi respectent mes opinions sur la question. La divergence de vues au sein de notre parti découle probablement de différences d'âge, de profession, de philosophie, et ainsi de suite. Je puis cependant affirmer,—ce qui ressort, je pense, de l'attitude de certains de mes honorables amis qui ont déjà pris la parole,—que nous sommes tous d'avis qu'en principe une hausse est justifiable. L'objection principale porte peut-être sur l'importance de la hausse proposée.

Je me demande et je le demande aussi à l'ensemble de mes collègues: en quoi exactement consisterait une juste rémunération pour l'exercice de nos fonctions? Nous ne voulons pas, j'en suis persuadé, tourner la question en un débat politique. A l'examen des traitements de certains hauts fonctionnaires, je constate que les sous-ministres reçoivent de \$40,000 à \$42,000; les juges de la Cour suprême touchent \$35,000 et les juges des cours de comté recevront bientôt \$25,000. Les directeurs d'écoles secondaires ont un traitement variant entre \$16,000 et \$20,000. Pour les postes administratifs et de haut personnel, les traitements, dans la ville de Toronto à tout le moins, commencent à \$30,000, ce qui m'amène à me demander pourquoi nous ne critiquons pas l'importance des traitements de ces hauts fonctionnaires. En regardant le secteur privé, je constate que les membres des professions libérales et du monde des affaires qui ont au moins dix ans d'expérience gagnent au moins \$30,000.

On a vertement critiqué le fait que les députés cherchent actuellement à se voter eux-mêmes une augmentation de salaire. Je me permets de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que les médecins, les avocats et beaucoup de cadres industriels procèdent ainsi. Ils ne dépendent d'aucune commission de révision des salaires. Lorsqu'ils veulent une majoration, ils l'imposent, comme nous l'avons vu chez les médecins, les avocats et les industriels.

Comme l'échelle des salaires des cadres des secteurs public et privé est de l'ordre que j'ai mentionné, je vous pose la question: les responsabilités d'un député ne sont-elles pas aussi lourdes, voire plus lourdes, que celles des membres des professions auxquels j'ai fait allusion? Le temps que nous passons à exercer nos fonctions n'est-il pas aussi long que celui qu'ils passent à accomplir les leurs, sinon plus? Pourquoi juge-t-on moral que le secteur privé obtienne des augmentations, mais presque immoral que les députés en bénéficient? Les députés viennent de toutes les couches de la société et servent toute la collectivité. Notre hésitation à augmenter nos traitements s'explique, autant que je puisse en juger, par la tendance passée, chez les pasteurs, les travailleurs sociaux et les instituteurs, à trouver inconvenant de parler de traitement pour les services qu'ils rendaient à la communauté. Les législatures antérieures n'ont pas agi autrement. Si nous dressions la liste de tous les députés depuis cent ans, nous verrions que la plupart avaient des revenus supérieurs et qu'ils n'éprouvaient pas les difficultés que nous avons aujourd'hui. J'ajoute que les pasteurs, les travailleurs sociaux et les instituteurs ont depuis longtemps rehaussé leurs traitements et j'en suis ravi car je ne crois pas qu'une personne doit souffrir financièrement parce qu'elle rend service à la société.